DÉPARTEMENT DU GERS

RÉPUBLIQUE FRANCAISE



NIZAS

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux-mille vingt-six, le conseil municipal de Nizas, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence M. LARRIEU Didier, Maire.

Etaient présents : Fabrice AYMONNIER, Marie-Dominique CHASBOEUF, Mathias DEGUIGNET, Didier LARRIEU, Morgane LARRIEU, Marie-France VEGA, Mikaël GAUDILLÈRE, Mathieu MANTESE, Eric TAILLEFER

Etaient excusés : Patricia PELLEGRINO, Sabine SAUBIAC

TAILLEFER Eric est désigné en tant que secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que pour que le conseil puisse délibérer valablement, le quorum doit être atteint.
Les membres présents sont au nombre de 9, le quorum est atteint.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 9 avril 2026
2. Dissolution du CCAS de Nizas (structure juridique toujours active mais non utilisée)
3. Echange de terrain d'emprise du chemin rural n°9 : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif
4. Acquisition des parcelles constituant l'impasse de Bouzigues : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif
5. Acquisition des parcelles A418 et A422 chemin de Bortolussi : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif
6. Acquisition de la parcelle A404 : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif
7. Acquisition de la parcelle A454 : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif
8. Travaux salle des fêtes et socle de la vierge : choix des artisans
9. Compte-rendu des réunions
10. Points divers

Publié le : 24/09/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Nizas
https://www.nizas32.fr/documents_administratifs/79523

Il rappelle la situation de trésorerie au 09/04/2026 : 81 522.51 €

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Votes Pour : 8 Votes Contre : 0 Abstention : 1

2. Dissolution du CCAS de Nizas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Nizas a été créé conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles le 15/10/1984 sous le numéro SIRET 263 204 259 00012.

Le CCAS n'exerce plus d'activité propre depuis la création du Groupement d'Entraide Sociales en TErritoire Savès (GESTES) en 2010.

Conformément à l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles, les communes de moins de 1 500 habitants peuvent décider, par délibération du Conseil municipal, de dissoudre leur CCAS et d'exercer directement les compétences correspondantes.
Il convient donc de procéder officiellement à la suppression du CCAS de la commune de NIZAS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.123-4 ;
Considérant l'absence d'activité effective du CCAS ;
Considérant la création d'une structure de coopération sociale à l'échelle du canton de Samatan ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide
- De supprimer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Nizas à compter de ce jour
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Votes Pour : 8 Votes Contre : 0 Abstention : 1

3. Echange de terrain d'emprise du chemin rural n°9 : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif

Par délibération DCM 2025-19 du 23 octobre 2025, le conseil municipal a validé l'échange de terrains par acte administratif pour assurer la continuité du chemin rural n°9 suite à la demande de M. MAS Raphaël et Mme SAUBIAC Sabine.
Considérant que le conseil municipal a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2026, le nouveau conseil municipal doit désigner l'adjoint chargé de représenter la commune à la signature de l'acte
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :
- de désigner Madame VEGA Marie-France, adjoint au Maire pour représenter la commune à l'acte à intervenir, qui sera rédiger en la forme administrative.
- que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées

Publié le : 24/09/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Nizas
https://www.nizas32.fr/documents_administratifs/79523

Votes Pour : 9 Votes Contre : 0 Abstention : 0

4. Acquisition des parcelles constituant l'impasse de Bouzigues : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif

Par délibération DCM 2025-15 du 11 septembre 2025, le conseil municipal a validé l'acquisition par acte administratif des parcelles de terrains appartenant à M. et Mme DEGUIGNET Mathias (B 719 d'une superficie de 607m²) et à M. et Mme VIGNAUX Raymond (B 721 d'une superficie de 1250m²) constituant l'impasse des Bouzigues.
Considérant que le conseil municipal a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2026, le nouveau conseil municipal doit désigner l'adjoint chargé de représenter la commune à la signature de l'acte
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :
- de désigner Madame VEGA Marie-France, adjoint au Maire pour représenter la commune à l'acte à intervenir, qui sera rédiger en la forme administrative.
- que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées

Votes Pour : 8 Votes Contre : 0 Abstention : 0
Ne vote pas Mathias DEGUIGNET

5. Acquisition des parcelles A418 et A422 chemin de Bortolussi : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif

Par délibération DCM 2025-16 du 11 septembre 2025, le conseil municipal a validé l'acquisition de deux parcelles appartenant à M. LACRAMPE Arnaud.
Considérant que le conseil municipal a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2026, le nouveau conseil municipal doit désigner l'adjoint chargé de représenter la commune à la signature de l'acte
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :
- de désigner Madame VEGA Marie-France, adjoint au Maire pour représenter la commune à l'acte à intervenir, qui sera rédiger en la forme administrative.
- que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées

Votes Pour : 9 Votes Contre : 0 Abstention : 0

6. Acquisition de la parcelle A404 : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif

Par délibération DCM 2025-24 du 11 décembre 2025, le conseil municipal a validé l'acquisition par acte administratif de la parcelle A404 appartenant à Mme LACAMPE Laëtitia.
Considérant que le conseil municipal a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2026, le nouveau conseil municipal doit désigner l'adjoint chargé de représenter la commune à la signature de l'acte
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Publié le : 24/09/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Nizas
https://www.nizas32.fr/documents_administratifs/79523

- de désigner Madame VEGA Marie-France, adjoint au Maire pour représenter la commune à l'acte à intervenir, qui sera rédiger en la forme administrative.
- que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées

Votes Pour : 9 Votes Contre : 0 Abstention : 0

7. Acquisition de la parcelle A454 : désignation du premier adjoint pour signer l'acte administratif

Par délibération DCM 2025-25 du 11 décembre 2025, le conseil municipal a validé l'acquisition de la parcelle A454 appartenant à Mme LACRAMPE Laëtitia.
Considérant que le conseil municipal a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2026, le nouveau conseil municipal doit désigner l'adjoint chargé de représenter la commune à la signature de l'acte
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :
- de désigner Madame VEGA Marie-France, adjoint au Maire pour représenter la commune à l'acte à intervenir, qui sera rédiger en la forme administrative.
- que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées

Votes Pour : 9 Votes Contre : 0 Abstention : 0

8. Travaux salle des fêtes et socle de la vierge : choix des artisans

1. Devis MAS pour le socle de la vierge pour un montant de 1800€ : présenté et accepté par tous les membres présents
2. Devis MAS pour les travaux de la salle pour 3060€ : présenté et accepté par tous les membres présents

9. Compte-rendu des réunions

- Conseil Communautaire : 2 avril / 16 avril / 23 avril
- réunion GESTES (Marie-France) 21/05
- réunion SEBCS (Marie-Dominique et Fabrice)
- réunion SICTOM (Eric)

Points divers

a) CCID : désignation des membres par la préfecture

Suite à la liste établie lors du dernier conseil municipal, la directrice départementale des finances publiques a désigné les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (courrier du 17/04/2026)

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
CHASBOEUF Marie-Dominique	GAUDILLÈRE Mikaël
PELLEGRINO Patricia	PEDURAND Aurélien
VIGNAUX Raymond	POUDEROUX Maëva

Publié le : 24/09/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Nizas
https://www.nizas32.fr/documents_administratifs/79523

AYMONNIER Fabrice	BURAK Frédéric
SAUBIAC Sabine	SAINTES Jean
VISE Nicole	DEGUIGNET Mathias

b) Etude énergétique par TE 32

M. Chauveau, du service conseil en énergie de Territoire Energie 32 s'est déplacé le 16 avril pour faire un état des lieux de la consommation énergétique de la salle des fêtes. Le jeudi 30 avril, il est venu présenter son rapport à Didier LARRIEU et Marie-Dominique CHASBOEUF.

c) - Devis Caseo et Devis Electricité Eglise/ Mairie suite au passage de SOCOTEC

L'entreprise Caseo s'est déplacée le 16 avril pour réaliser un devis pour le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes par des menuiseries alu (Salle principale et cuisine) et PVC (dessus scène, réserve et WC) : 27847.57 €

- Devis Cyrille Elec : remise en conformité électricité Mairie et salle des fêtes suite au passage de l'organisme de contrôle SOCOTEC.

Présenté et accepté par tous les membres présents

d) Mise en place d'un site internet en lien avec l'application Intramuros (Eric)

Nous bénéficions déjà de l'application mobile Intramuros grâce au partenariat de la Communauté de communes avec Gers Numérique. L'application a un équivalent web simple et si nous voulons un site plus complet, adapté et géré en autonomie, celui-ci nous reviendrait à 18€ TTC/mois soit 216€ TTC/an. Sachant que les premiers 6 mois sont offert via une offre reçue récemment (donc quasiment rien à régler sur 2026).

e) Fiche correspondant d'alerte à remplir
LARRIEU Didier
DEGUIGNET Mathias
MANTESE Mathieu
AYMONNIER Fabrice
VEGA Marie-France
GAUDILLERE Mickaël

f) Préparation maillade du dimanche 24 mai 2026

Fin de séance à : 23h30

Prochaine réunion : 02/07/2026 à 20h30

Le secrétaire de séance
Eric TAILLEFER

Le Maire
Didier LARRIEU

Publié le : 24/09/2026 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Nizas
https://www.nizas32.fr/documents_administratifs/79523